

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



G5 FORMATION

04 76 00 70 95

contact@g5.fr

L'alternance à G5

- **Durée de 6 à 24 mois**
- Rythme : **70% du temps en entreprise / 30% en formation**
- Contrat de professionnalisation pouvant débuter un mois avant le début de la formation et/ou finir un mois après
- **Alternance sur des semaines complètes** soit en moyenne une semaine de formation par mois
- **Intégrations permanentes**, tout au long de l'année
- **Possibilité de construction de parcours évolutifs** (plusieurs contrats successifs)

Les intérêts pour l'alternant (dès 16 ans)

- Bénéficier de l'**accompagnement actif de l'équipe G5**
- **Suivre une formation gratuite** (pas de frais d'inscription et accès aux supports de formation en ligne depuis notre plateforme) **et valider un diplôme**
- **Faciliter son insertion professionnelle et acquérir de l'expérience**
- Avoir le statut de salarié, percevoir une **rémunération** et ainsi gagner en **autonomie**
- **Apprendre un métier**, acquérir une culture d'entreprise et prendre part à de vrais projets

Les avantages pour l'entreprise

- **Pas de frais de formation, ils sont pris en charge par l'OPCA**
- **L'employeur n'a pas à verser d'indemnité de 10%** en fin de CDD et il peut bénéficier de l'exonération partielle des charges patronales (**réduction Fillon**)
- Les calendriers de formation sont adaptables et le temps de présence de l'alternant en entreprise est de 70% en moyenne sur la durée du contrat.
- Nous avons mis en place une **procédure administrative simplifiée** et prenons en charge le montage des contrats

La rémunération

AGE	Titulaires d'un titre ou diplôme non professionnel de niveau bac ou d'un titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau bac
De 16 à 20 ans révolus	55% du SMIC	65% du SMIC
De 21 à 25 ans révolus	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et plus	Ne peut être inférieur au SMIC, ni à 85% du salaire conventionnel	

Certaines branches professionnelles ont défini des taux de rémunération supérieurs à ceux indiqués.

WWW.G5.FR